

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2025

Décision du 26 septembre 2025

09.2025-28	PATRIMOINE <u>OBJET</u> : Marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux administratifs du Quatrain – avenant n°1
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique, et notamment articles L2124-1 et R2194-1,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du président n°07.2024-39 du 26 juillet 2024 autorisant la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux administratifs du Quatrain avec la société INTERSTICES, sise 8 bis place Saint-Jacques 44190 CLISSON, pour un montant total forfaitaire et provisoire de 40 854.00 € HT,

VU le projet d'avenant de fixation du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre, ci-annexé,

Considérant qu'à l'issue de la phase APD le projet s'élève désormais à 335 000,00 €,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un avenant n°1 avec la société INTERSTICES, sise 8 bis place Saint-Jacques 44190 CLISSON portant sur la fixation du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux administratifs du Quatrain, pour un montant global et forfaitaire de rémunération de 41 473,00 € HT, soit une plus-value de 619 € HT.

ARTICLE 2 : que le présent avenant prend effet dès sa notification au titulaire.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »



MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT n°1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
13 rue des Ajoncs
44190 Clisson

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

1er contractant (Mandataire) :

3ème contractant

INTERSTICES,
8bis Place Saint Jacques
44190 Clisson

ECOBAT
ZONE INDUSTRIELLE LA FOLIE II RUE JACQUES
MOINDREAU
85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE

2ème contractant :

4ème contractant

AREST,
ZA DE LA FORET RUE DE CHANTEMERLE
44140 LE BIGNON

PICARD JORE
68 AVENUE LOUIS BREGUET
85180 LES SABLES-D'OLONNE

C - Objet du marché public

■ Objet du marché :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux administratifs du Quatrain.

■ Date de la notification du marché : 27 août 2024

■ Durée d'exécution du marché public : L'exécution des prestations commencera à compter de la date de notification du marché jusqu'au terme du délai de parfait achèvement.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 40 854,00 €
- Montant TTC : 49 024,80 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

ID : 044-200067635-20250926-09_2025_28-AU



D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet la fixation du forfait définitif de la maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions des articles 3.1 et 4.4 du CCAP. Conformément aux clauses du marché, ce forfait définitif correspond à l'application du taux de 12%, convenu initialement dans l'acte d'engagement, au nouveau coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à l'issue de la phase APD, à savoir un montant de 335 000,00 € HT, conformément aux livrables remis par le maître d'œuvre à l'issue de ladite phase.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☐

Non

☒

Oui

Montant de la plus-value induite par l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 619,00 €
- Montant TTC : 742.80 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.52 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 41 473,00 €
- Montant TTC : 49 767,60 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour Clisson Sèvre et Maine agglo :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)